

PRESIDENCE DU COMITE
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET n° 32/1152 du 3/12/1982

rattachant la Direction Générale de la
Sécurité d'Etat à la Présidence de la
République.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
FRO-IL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/88 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution ;

Vu le décret n° 62/649 du 13 Janvier 1982 déterminant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 77/647 du 3 Novembre 1977, portant attributions et
organisation du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 77/649 du 3 Novembre 1977, portant création, attri-
butions et organisation de la Direction Générale de la Sécurité d'Etat ;

Vu le décret n° 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 27 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu la Rectificatif n° 81/615 du 20 Janvier 1981 au décret n° 80/644
susvisé ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - La Direction Générale de la Sécurité d'Etat précédemment placée
sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur est rattachée à la Présidence de
la République.

ARTICLE 2. - Les dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera. -

Fait à Brazzaville, le 2 Décembre 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Denis S. SSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de l'Intérieur,

Colonel Louis SYLVAIN-BOMI.

Colonel François Xavier KATALI.

Le Ministre des Finances,

Itihé-Gasotoumba LEKOUINDZOU.